

**PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE
L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL**
(bilan 2006, programmation 2007)

Une remarque préliminaire s'impose. Le Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel¹ a été installé par le ministre de la culture et de la communication le 27 mars 2007, ce qui le conduit à formuler son avis sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire général en 2006 à la fin de l'année 2007 seulement. Afin que cette situation, compréhensible la première année d'exercice du conseil, ne se reproduise pas, il paraît souhaitable que la remise des rapports annuels des services régionaux se fasse à la fin du mois de février au plus tard, de telle sorte que la section scientifique du conseil les examine et en fasse la synthèse avant la fin du premier semestre et que le conseil puisse émettre ses avis dès septembre.

Chaque service de l'inventaire est un cas particulier ; leur installation, par exemple, s'est échelonnée de 1964 à 1983 pour le territoire métropolitain, et jusqu'à 2001 pour l'outre-mer, ce qui ne les met pas sur un même pied d'égalité du point de vue de leur enracinement régional. Par delà ce constat cependant, les rapports annuels des services ont tous en commun d'aborder trois questions principales :

- l'objet des opérations, la nature des territoires sur lesquels elles sont conduites et leur rapport à l'aménagement ;
- les modalités d'application de la méthodologie et les procédures retenues pour mener à bien ces opérations ;
- la diffusion des résultats.

Les réponses apportées par chaque service à ces trois questions dressent un état de la pratique et dessinent quelques grandes tendances de l'évolution de l'inventaire général au plan national. Les avis soumis à l'approbation du conseil, l'évaluation des opérations en cours ou programmées, sont formulés par rapport à ces tendances. Les avis ne résument donc pas les rapports des services, ni n'énumèrent par le menu leurs actions et opérations : elles mettent en valeur celles qui semblent démonstratives de leur orientation générale et qui les positionnent par rapport aux tendances nationales.

¹ Dont les missions et la composition sont définies par le II du décret n° 2005-835 du 20 juillet pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Les opérations d'inventaire s'inscrivent désormais dans les projets d'aménagement des territoires.

Plus de la moitié (52 %) des 230 opérations en cours portent sur le patrimoine de territoires de projet (Parcs naturels régionaux, Pays au sens des lois dites Pasqua et Voynet), ou celui d'intercommunalités (communautés de communes ou d'agglomérations) ou de « régions naturelles » en cours de valorisation (littoral de Picardie et son arrière-pays, littoral des Côtes-d'Armor, estuaire de la Gironde, vallée du Loir ou du Lot qui vient récemment de faire l'objet d'une publication dans la collection des *Cahiers du patrimoine*), et enfin sur le patrimoine d'agglomérations urbaines de quasiment toutes les régions. Parmi ces dernières, on compte quelques villes d'importance (Lyon, Nancy, Bordeaux, Besançon, Angers, Orléans, Cherbourg, etc.), mais aussi, nouveauté pleine de sens, des villes et leur périphérie jusqu'aux territoires ruraux (Amiens, Limoges, La Rochelle, Poitiers, etc., par le biais de leur communauté d'agglomération).

Les aires d'étude de l'inventaire s'insèrent ainsi dans la nouvelle carte de France des territoires. Le canton, ou le groupement de cantons, reste, quant à lui, l'unité opérationnelle de programmes de couverture systématique et uniforme de vastes territoires (inventaire préliminaire de la région Alsace ou du département d'Ille-et-Vilaine), ou l'unité d'enquête d'opérations thématiques comme celles qui traitent du patrimoine industriel d'un département et qui progressent arrondissement par arrondissement. Quelques opérations topographiques, souvent anciennes et en cours de mise en forme documentaire pour versement dans les bases de données nationales et numérisation, portent encore sur un canton, retenu comme unité d'échantillonnage traditionnelle du territoire national.

Enfin, nouveaux territoires et nouveaux objets d'inventaire ont parfois partie liée, notamment dans le cas des réseaux (Centre, Franche-Comté, Bourgogne, Alsace) : canaux et voies ferrées dessinent leur propre territoire, et traversent les territoires qu'ils modifient par leur présence.

Des procédures d'inventaire adaptées aux enjeux scientifiques et opérationnels.

Cette capacité de l'entreprise de recherche appliquée et de connaissance qu'est l'Inventaire général à s'inscrire dans des programmes de valorisation de territoires repose sur une méthodologie commune, partagée et maintenue à l'échelle nationale, et des applications circonstanciées de cette méthodologie, ajustées aux enjeux des territoires.

L'Inventaire général est avant tout une entreprise d'observation directe, sur le terrain, du patrimoine (ou de l'existant), selon :

a) deux approches :

- une observation de tout le patrimoine d'un territoire, approche généraliste dite *topographique*, puisque c'est le territoire qui définit les objets à prendre en compte ;
- une observation d'une composante seulement du patrimoine d'un territoire, approche dite *thématique*, puisque le patrimoine du territoire n'est vu que d'un seul point de vue ;

b) deux niveaux :

- le recensement, qui consiste à identifier (nommer, localiser, dater, illustrer) tous les éléments observés quelle que soit l'approche choisie ;
- l'étude, qui analyse et décrit les œuvres et les relations qu'elles entretiennent entre elles et l'environnement où elles se trouvent.

Chaque opération d'inventaire est donc une combinaison originale d'approches et de niveaux d'observation : les services ont la responsabilité de choisir la combinaison adaptée aux enjeux et aux moyens disponibles.

Aujourd'hui, un peu plus de la moitié (53 %) des opérations d'inventaire traite le patrimoine selon un seul point de vue, une thématique (39 %), qu'elle soit d'initiative nationale (16 %) ou régionale (23 %) ou selon un seul niveau, celui de l'identification (14 %, sous forme d'opérations d'inventaire préliminaire ou de pré-inventaire). Ces deux types d'opérations sont un indice fiable de la diversification des modes d'intervention des services de l'inventaire.

Les opérations thématiques en cours, qu'elles soient nationales ou régionales, portent sur une trentaine de sujets différents et répondent à des besoins bien identifiables. Le premier d'entre eux est celui de connaître pour valoriser et préserver de grandes « collections » d'objets (comme ceux des églises d'un département ou d'une région (Haute-Marne, Landes, Centre, etc.) ou des catégories d'objets (vitraux, peintures murales, orfèvrerie : Pays de la Loire, Picardie, Haute-Normandie, Bretagne, etc. Dans la plupart des cas, ces études sont menées en relation avec l'UMR « André Chastel » (Unité mixte de recherches n° 8150 CNRS / Ministère de la culture / Université Paris IV-Sorbonne).

Ensuite, les opérations thématiques permettent d'aborder de nouvelles œuvres qui prennent une valeur patrimoniale, ces « nouveaux » patrimoines, pour lesquels il faut affiner les compétences et les procédures : ce fut, en son temps, le cas du patrimoine industriel (une dizaine de régions concernées), c'est aujourd'hui celui du patrimoine scientifique et technique, et plus particulièrement, celui des observatoires (Alsace, Franche-Comté) ; cela touche également les grands ensembles, la reconstruction, le patrimoine du ^{xx}e siècle (Île-de-France, Haute-Normandie, etc.), ou encore le patrimoine hospitalier (Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon, etc.), les parcs et jardins (Alsace, Lorraine, Auvergne).

L'approche thématique est également une manière efficace de traiter un patrimoine bien spécifique à certains territoires : les églises fortifiées (Champagne-Ardenne, Picardie), la construction en terre (Basse-Normandie), les fortifications frontalières ou littorales (Bretagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur), le « bassin » minier du Pas-de-Calais, le textile des Vosges, ou encore le patrimoine de la villégiature qu'il soit balnéaire, thermal ou des sports d'hiver (Nord – Pas-de-Calais, Picardie, PACA, Rhône-Alpes, etc.). Enfin, cette approche permet de poursuivre l'étude de l'architecture ordinaire dans toutes ses déclinaisons typologiques, spatiales et historiques (le patrimoine rural de certaines régions naturelles ou historiques de Lorraine, de Picardie, du Centre, etc.)

À cette grande variété de sujets abordés, s'ajoute la diversité des niveaux d'observation et des modes opératoires, recensement et/ou étude, selon que l'on veut mesurer l'extension d'un phénomène (le mobilier des églises) ou approfondir sa connaissance (les observatoires), et assez souvent une articulation des deux niveaux.

Certains services inaugurent une nouvelle manière de procéder en utilisant l'approche thématique en complément d'une approche généraliste embrassant tout le patrimoine (Amiens, Lyon, Haute-Normandie, Alsace) : il ne s'agit plus à proprement parler d'une approche thématique, mais d'une expertise particulière (Haute-Normandie, Lyon). C'est aussi une manière de passer à la phase d'étude des œuvres catégorie par catégorie (architecture religieuse, architecture publique, ...) au cours d'une opération d'inventaire topographique (Amiens).

Au contraire des opérations thématiques qui ne s'attachent qu'à une composante du patrimoine (ou qui n'observent le patrimoine du territoire que d'un seul point de vue), les opérations d'inventaire préliminaire ou de pré-inventaire visent à établir un constat général de tout le patrimoine, un état des lieux à un moment donné, en se limitant à une phase d'identification, de reconnaissance plutôt que d'étude (qu'il sera toujours possible de développer ultérieurement sur la base de ce premier constat), et dans des délais relativement réduits.

Par ailleurs, ce type d'opération permet de démultiplier l'action des services qui peuvent, lorsqu'elles sont confiées à des opérateurs extérieurs, piloter plusieurs opérations d'identification plus facilement que des études d'inventaire.

L'exemple des thématiques et des opérations d'inventaire préliminaires illustre à lui seul les formes multiples qu'est susceptible de prendre l'inventaire du patrimoine. À la condition toutefois que les procédures et prescriptions méthodologiques rigoureuses, indispensables pour qu'il y ait un effet cumulatif des résultats et qu'ils soient comparables entre eux au sein des régions comme au plan national, soient appliquées en étroite relation avec les enjeux de chaque opération.

Le projet scientifique de l'opération (la problématique retenue) guide les modalités d'application de la méthode. L'élaboration de ce projet, sa description minutieuse dans le cahier des clauses scientifiques et techniques de l'opération, est une tâche décisive qui garantit le respect des engagements, la conformité et la qualité des résultats, qui assure la juste interprétation et la bonne utilisation de ces derniers, et qui permet de maîtriser le calendrier de l'opération.

À ce titre, les études de préfiguration (de faisabilité, de diagnostic, ...), préalables au lancement d'opérations d'inventaire, que commandent certaines régions constituent une réponse aux mêmes préoccupations, proportionnée à l'importance du projet (Nancy dans un cas, le canal de Bourgogne dans un autre).

La dématérialisation des supports et des procédures de diffusion et de production.

Le tournant de la dématérialisation de la documentation est consommé pour ce qui concerne l'image. En trois ans, la proportion des prises de vue numériques est passée des 2/5 (2003) de la production annuelle à 4/5 (2006). On constate qu'un peu plus de 1/5 (22 %) des 3 360 000 photos de l'inventaire sont dématérialisées (numérisation des négatifs argentiques et prises de vue numériques).

Ce tournant est engagé, mais inégalement partagé par les services, pour ce qui concerne les dossiers établis sur les œuvres. Tous les services sont impliqués dans des plans de numérisation des dossiers sur support papier : ainsi, en 2006, étaient déjà consultables par internet, de 30 à 33 % des dossiers d'Île-de-France, du Limousin et d'Auvergne, entre 15 et 20 % de ceux d'Aquitaine, Centre, Franche-Comté, et moins de 15 % de ceux d'Alsace, Pays de la Loire, PACA, Nord-Pas-de-Calais. Qui plus est, le nombre de ces dossiers mis en ligne en 2007 (32 000) représentent une fois et demi leur nombre cumulé en 2006 (22 000). Par ailleurs, onze services produisent leurs dossiers directement sous forme numérique à l'aide du « dossier électronique » (sous logiciel *Renabl*), outil d'assemblage normalisé des documents (textes, données d'enquête, images, cartographie, bibliographie, ...) constituant les dossiers établis sur les œuvres.

La dématérialisation des données et celle des procédures induit une profonde mutation dans l'exercice des missions de l'inventaire. En matière de production des données, l'élaboration du dossier (la recherche) et sa mise en forme (la restitution) sont synchrones et réalisées par le même opérateur (le chargé de l'étude), l'outil facilitant la production d'une documentation conforme aux normes (la structuration de l'information est contenue dans l'outil, les vocabulaires et aides également). Les relations et échanges entre systèmes d'information, les transferts de données sur d'autres systèmes d'information deviennent techniquement réalisables, et l'actualisation (mise à jour des données existantes et mise en relation des nouvelles données avec celles du stock) des informations est facilitée. En matière de diffusion des données, le public a potentiellement un accès en ligne à la totalité de la documentation, et non plus seulement au résumé qu'en donne la notice informatisée, et la présentation d'une même information peut varier avec les publics visés.

Les services des régions connaissent aujourd'hui les difficultés propres aux situations de transition : à des degrés divers, ils ne sont déjà plus dans le monde du support papier, mais pas encore exclusivement dans le monde numérique, dans l'attente de la stabilisation des outils (notamment le « dossier électronique ») et procédures nouvelles. En outre, si la dématérialisation rend l'information plus fiable, plus rapidement et largement disponible, encore faut-il que la chaîne des outils d'une part, mais aussi des compétences (et plus particulièrement celles d'administrateur de bases de données) de l'autre, soit complète et cohérente.

Deux grands sujets traversent l'ensemble des rapports annuels et pourraient ouvrir des **perspectives et pistes de réflexion : le(s) territoire(s) et le(s) temps de l'inventaire.**

Territoire, topographique et thématique.

Le territoire de l'inventaire a changé. Le découpage régulier en cantons et arrondissements, fixe et neutre aux fins d'échantillonnage du territoire national, cède la place à un maillage irrégulier et mobile d'aires urbaines, d'intercommunalités ou de territoires définis par les projets mêmes de leur valorisation ou de leur aménagement (Pays, PNR, ...). Longtemps toile de fond du patrimoine, le territoire revient au premier plan : il participe de l'objet d'étude de l'inventaire, et introduit aujourd'hui (indirectement ou subrepticement) le projet d'aménagement ou d'urbanisme sinon dans le champ d'investigation du moins dans son contexte.

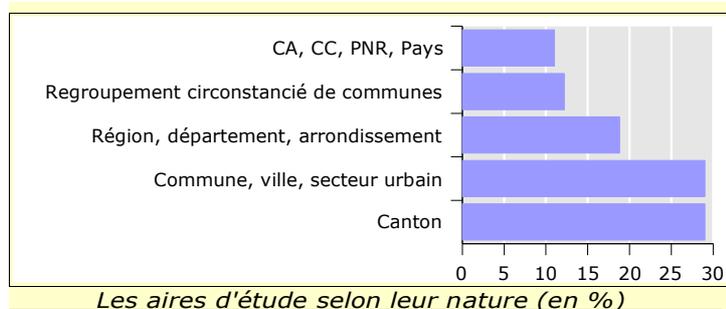
En glissant du patrimoine au territoire, l'approche topographique et l'approche thématique tendent à se dissoudre dans la notion de problématique : comment aborder de la manière la plus pertinente le patrimoine d'un territoire, sinon en fonction de ses caractéristiques ? L'approche topographique privilégie toujours (mais sans toujours le dire) une position scientifique préalable (par exemple, en excluant le bâti postérieur à telle date ou en l'observant de manière différente) liée à des hypothèses a priori ; l'approche thématique glisse de l'étude d'une composante du patrimoine au rôle de cette composante dans la formation du territoire (le canal ne se limite pas à ses rives et n'est pas réductible aux écluses et maisons de mariniers, les usines expliquent la ville de Saint-Quentin ou de Creil, le « bassin » minier est plus qu'un ensemble d'installations d'extraction de minerai).

Temps, timing et tempo.

Entreprise de connaissance, l'inventaire, a un temps qui lui est propre, hors duquel la connaissance, la recherche, n'existent plus. Ce temps dépend du rapport entre l'objectif à atteindre et les moyens disponibles. Par ailleurs, l'opération d'inventaire s'inscrit dans un calendrier (timing) sous contrainte opérationnelle (l'aménagement), selon des phases et un rythme de travail particuliers (tempo) qui ne sont pas forcément ceux du partenaire. En d'autres termes, le temps de la recherche n'est pas a priori le temps de l'urbanisme ni celui du politique. Comment harmoniser les temps, les timings et les tempi de tous les partenaires concernés par les opérations d'inventaire ? C'est un chantier qui s'engage actuellement au sein de l'Inventaire général.

LES OPÉRATIONS D'INVENTAIRE

Les quelque **230 opérations d'inventaire en cours en 2006**² portent sur l'ensemble du patrimoine d'un territoire (*l'aire d'étude*) pour 61 % d'entre elles (ces opérations sont dites *topographiques*) et sur une seule composante de ce patrimoine pour 39 % (les opérations *thématiques*)³ ; vingt-huit d'entre elles ont débuté cette année. Une majorité de ces opérations (62 %) traite en même temps l'architecture et les objets contenus (48 % des opérations topographiques, 14 % des thématiques) ; 13 % des opérations topographiques et 17 % des thématiques ne s'intéressent qu'à l'architecture, et inversement 7,5 % des thématiques aux seuls objets.

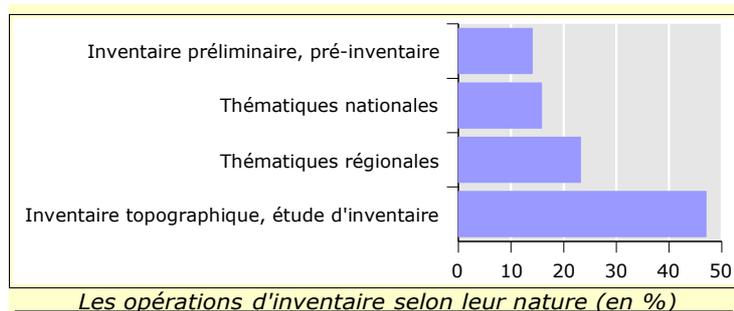


Région, département et arrondissement sont les échelles d'élection des thématiques : dans bien des cas, c'est la problématique de l'opération qui trouve sa pertinence à l'échelle régionale ou départementale, tandis que sa mise en œuvre se fait à une échelle inférieure, arrondissement ou canton(s). Les regroupements de communes - « régions » naturelles ou historiques, bassin industriel, vallée ou frange littorale, etc. -, rompent avec la neutralité revendiquée du découpage cantonal (encore dominant) pour, au contraire, mettre en avant le facteur territorial.

Les communautés d'agglomération (CA) ou de communes (CC), les parcs naturels régionaux ou les pays, permettent d'insérer, dès leur mise au point, les opérations d'inventaire dans un cadre institutionnel porteur d'un projet de valorisation. L'échelle communale embrasse tout ou partie de métropoles régionales (Lyon, Rouen, Marseille, Orléans, Amiens, ...) comme des agglomérations plus réduites (en majorité de 5 à 10 000 habitants) mais dont la dimension urbaine est forte.

Nature des opérations et modes d'approche

Huit régions conduisent au moins une opération d'inventaire préliminaire ou assimilable (Alsace, Bretagne, Centre, Corse, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Nord - Pas-de-Calais). L'Alsace, qui a appliqué cette démarche de manière exclusive depuis plus de dix ans, est en passe d'achever un état des lieux de l'ensemble du territoire régional (Strasbourg et Colmar exceptés) qu'elle affine désormais par des opérations thématiques ou des études topographiques ciblées. La couverture régionale complète n'est pas l'objectif retenu par les autres régions pour ce type d'opérations : c'est, le plus souvent, la réponse adaptée à une demande locale (voire d'un département dans le cas particulier de l'Ille-et-Vilaine) d'appréciation globale du potentiel patrimonial et aux compétences mobilisables pour ce faire. Le changement de contexte entraîne logiquement le changement d'approche (du préliminaire à l'inventaire topographique dans les Vals de Saintonge en Poitou-Charentes, Lorquin en Lorraine, par exemple).



Les opérations topographiques se déclinent sous plusieurs appellations suivant la combinaison qu'elles font des deux modes d'approche de l'inventaire que sont le recensement d'une part, et l'étude de l'autre :

- inventaire préliminaire ou pré-inventaire ont avant tout pour but d'identifier le patrimoine par un simple recensement qui tend de plus en plus à l'exhaustivité ;
- inventaire topographique et étude d'inventaire, qu'ils intègrent ou suivent une phase de recensement, analysent et décrivent les œuvres, soit collectivement

par famille, soit individuellement par monographie, et selon des degrés d'investigation dépendant de la problématique de chaque opération. Ces deux modes d'approche s'appliquent également aux opérations thématiques, qu'elle soient définies au plan national ou d'initiative régionale.

2 21 régions ont transmis les données nécessaires à la consolidation en 2006, contre 23 en 2005 : la différence d'une dizaine d'opérations tient en partie à ce fait..

3 Ne sont pas prises en compte ici 19 interventions ponctuelles (le plus souvent hors programmation et dites alors *d'urgence*) qui portent sur des édifices plutôt que sur des aires d'étude, et qui, pour une bonne part d'entre elles, relèvent de thématiques conduites par le service sur une autre partie du territoire régional.

Toutes les régions conduisent des opérations d'inventaire topographique, qui reste la procédure dominante. En revanche, on ne compte qu'une seule étude d'inventaire (Riom). L'approfondissement du niveau d'investigation peut prendre un autre chemin, comme à Amiens, où l'inventaire topographique sollicite, au fur et à mesure des besoins, et en complément, des études ciblées (architecture religieuse, civile, funéraire, ...), ou encore en Provence-Alpes-Côte d'Azur (canton de Villefranche-sur-Mer), où la thématique villégiature accompagne l'inventaire topographique.

Seize régions participent à au moins une thématique nationale (patrimoine hospitalier compris), et au premier chef, le recensement du patrimoine industriel (22 opérations sur 36), suivi de celui du patrimoine de la villégiature (7 opérations dans 4 régions) ; l'Alsace est seule à conduire l'inventaire du patrimoine de l'astronomie, Bourgogne, Nord - Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon celui du patrimoine hospitalier. Les autres opérations nationales, ou qui peuvent s'y rattacher, ne portent que sur le mobilier : orfèvrerie (Bretagne, Nord - Pas-de-Calais), peintures murales (Pays de la Loire, Lorraine), et vitrail (Haute-Normandie et Picardie).

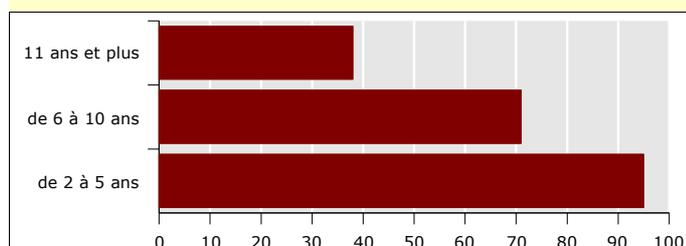
Les thématiques d'initiative régionale sont foisonnantes et présentes dans dix-neuf régions (Poitou-Charentes et Languedoc-Roussillon font exception en 2006). Parmi les **cinquante-trois opérations en cours**, on peut cependant déceler quelques sujets récurrents bien que déclinés de manière originale en région : l'architecture militaire (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Lorraine), l'architecture rurale (Bourgogne, Centre, Lorraine, Picardie), le patrimoine religieux sous l'angle de l'architecture, avec ou sans le mobilier (Champagne-Ardenne, Lorraine, Nord - Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie), d'une dévotion, d'un culte ou de mobiliers particuliers (Lorraine, Centre, Corse).

De la trentaine d'opérations qui restent, certaines se distinguent par la visibilité qu'elles donnent à un patrimoine en cours de reconnaissance (les reconstructions et les villes nouvelles : Haute-Normandie et Picardie), par l'approche qu'elles permettent de la dimension mémorielle du patrimoine (monuments aux morts : Lorraine), ou par l'appréhension globale des réseaux qu'elles proposent (canaux et cours d'eau, voie ferrée : Bourgogne, Centre, Franche-Comté). Dans ce dernier cas, il ne s'agit plus à proprement parler d'une thématique, puisqu'il est question d'ensembles, d'œuvres à part entière : le tout doit l'emporter et dépasser la collecte thématique des parties qui le composent. Une même limite est atteinte avec les grands recensements des objets et du mobilier des églises, ou des objets protégés, qui sont menés à l'échelle départementale (Champagne-Ardenne, Aquitaine, Pays de la Loire, Centre, Haute-Normandie) : la cohérence d'un corpus d'objets d'aussi nombreuses catégories techniques ou fonctionnelles viendrait plutôt de l'architecture qui les contient que d'une délimitation thématique trop générique pour être pertinente ; d'ailleurs, l'opération sur les objets et le mobilier des églises de la Haute-Marne est conduite simultanément à un recensement des édifices qui les contiennent.

Faisant suite au recensement national et interministériel des jardins, certaines régions complètent et enrichissent (ou envisagent de le faire) ce référentiel général par des études thématiques régionales (Alsace, Lorraine, Nord - Pas-de-Calais).

Les thématiques d'initiative régionale partagent avec les thématiques nationales la vocation à explorer de nouveaux champs patrimoniaux ; elles ont en propre d'offrir un type de réponse adaptée à des demandes locales.

Programmation et durée des opérations



Durée des opérations (nb. d'opérations par tranche chronologique)

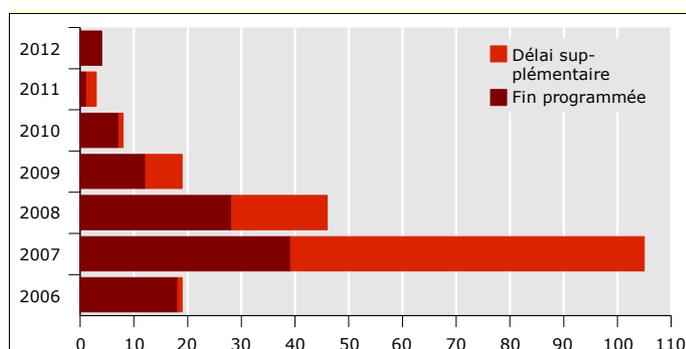
Près de la moitié des opérations (95, soit 46,6 %) ont une durée annoncée de cinq ans, un peu plus du tiers d'entre elles (71, soit 34,8 %) ne dépassent pas 10 ans, et près d'un cinquième (38, soit 18,6 %) vont au-delà⁴. Nature de l'aire d'étude (taille et densité du bâti), mode d'approche (recensement et/ou étude), mode opératoire (topographique ou thématique), niveau d'investigation et moyens mobilisables sont autant de facteurs qui influent sur la durée des opérations, qui est donc, par définition, une notion relative : à l'exception des études d'inventaire ou des opérations ponctuelles, il n'y a pas de lien mécanique entre un type d'opération et le temps assigné à son aboutissement.

4 Sur les 228 opérations en cours en 2006 relevées dans les 21 rapports régionaux, 24 n'ont pas de date d'échéance.

Toutes les types d'opération (excepté l'étude d'inventaire en cours) sont représentées dans chacune des tranches chronologiques. La tranche la plus nombreuse correspond grosso modo au « temps opérationnel », temps couramment retenu dans les conventions de partenariat. Outre l'étude d'inventaire, la durée d'opération « 11 ans et plus » est d'abord le résultat de biais :

- des opérations suspendues de longues années portent la date d'origine et non la date de reprise, de même que des opérations de reprise d'antériorité portent la date des premières données et non celle du début de l'opération d'actualisation ;
- des opérations échappent de fait à toute programmation, en devenant « permanente » sur une aire d'étude sous pression du partenaire dont c'est le territoire de compétence, ou bien faute d'être suspendue quand les moyens vont vers d'autres priorités ;
- une confusion entre le calendrier du programme à moyen ou long terme sur des aires d'étude régionale ou départementale et celui des opérations qui le réalisent dans le court terme en progressant par arrondissement, cantons ou regroupements circonstanciés de communes.

La caractéristique commune aux deux tranches supérieures, et en premier lieu la période « de 6 à 10 ans », tient à ce qu'elles sont alimentées par un phénomène de glissement qui fait qu'à échéance, la fin programmée de l'opération est repoussée d'une année supplémentaire.



Dates d'échéance des opérations (nb. d'opérations par année)

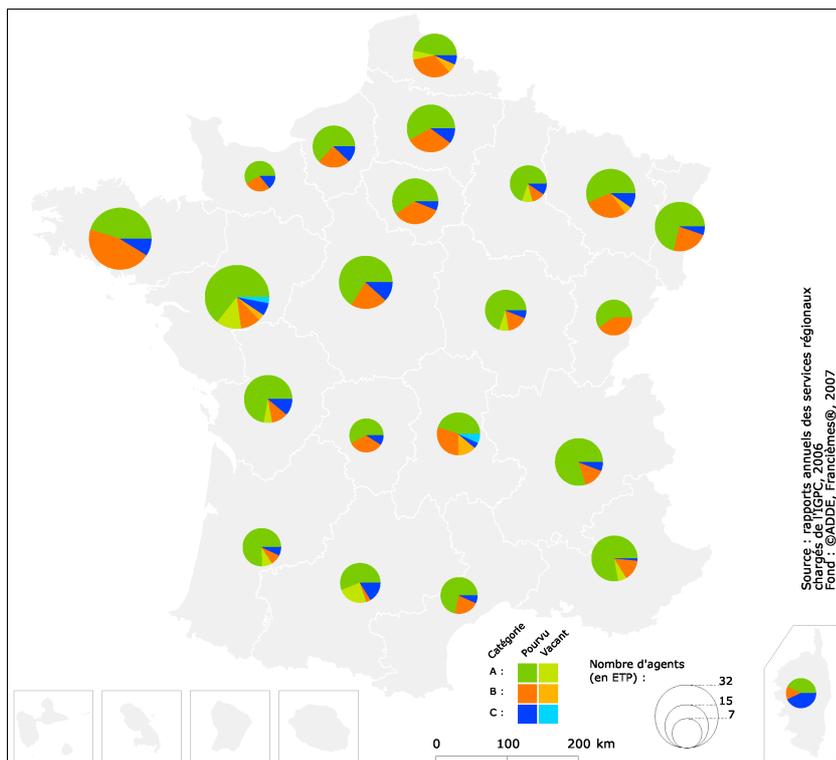
Au moment de l'établissement du bilan 2006, 66 opérations dont l'échéance étaient programmée dans l'année se voient attribuer un délai supplémentaire d'un an. Certaines autres font l'objet d'un rééchelonnement plus raisonné sur deux ou trois ans. Un retour sur le bilan 2005, permet de constater un glissement de même ordre : 60 opérations, qui arrivaient à échéance dans l'année, sont prolongées d'une année supplémentaire. Renouvelés plusieurs années consécutives, ces glissements peuplent mécaniquement les tranches de durée d'opération les plus longues.

Le prolongement d'un programme d'une année supplémentaire (ou même plus) se gère couramment y compris dans un cadre contractuel ; en revanche, le renouvellement année après année de la même mesure sans qu'il y ait retour sur les objectifs et les moyens pose problème.

Des parades à cette dérive ont été apportées par certains services :

- hiérarchisation des opérations assorties de suspensions temporaires ou définitives, de rééchelonnement des échéances avec révision des objectifs et des résultats attendus ;
- élaboration méticuleuse du projet scientifique de l'opération transcrit dans le cahier des clauses scientifiques et techniques qui ajuste au plus près les objectifs et les moyens, voire diagnostic de territoire, étude de préfiguration avant de programmer l'opération d'inventaire elle-même (Lorraine, Bourgogne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, ...).

LES PERSONNELS CONTRIBUANT AUX OPÉRATIONS D'INVENTAIRE



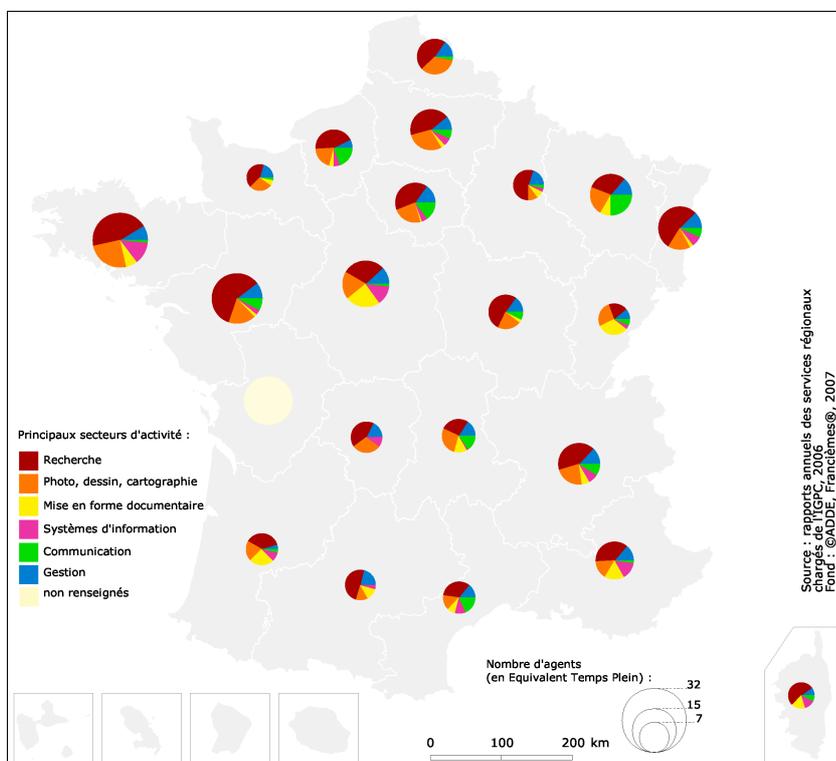
Les acteurs de l'inventaire général en région par catégorie (en ETP ; 2006)

Les vingt-deux régions qui ont fourni les données totalisent un peu plus de **324 équivalents temps plein** (ETP) auquel il convient d'ajouter 20 emplois vacants déclarés par les services.

Constant en nombre d'une année sur l'autre, cet effectif conserve les mêmes caractéristiques en termes de statuts des personnels qui le composent : **une vingtaine de statuts** (14 corps de la fonction publique de l'Etat, 9 cadres d'emploi de la fonction publique territoriale, complétés de contrats publics ou privés, et de prestataires de service), **mais dont six seulement** (conservateurs du patrimoine, contractuels de droit public, ingénieurs d'étude, techniciens de recherche, contractuels de droit privé, et adjoints

administratifs) **regroupent près des trois-quarts des ETP.**

Les personnels de **catégorie A** représentent en moyenne les **deux-tiers des effectifs** (et, à deux exceptions près, toujours plus de la moitié), confirmant le degré élevé de qualification d'équipes engagées dans des opérations de recherche appliquée ; les personnels de catégorie B représentent un quart des effectifs et ceux de catégorie C, 9 %.



Les principaux secteurs d'activité des services en région (en ETP ; 2006)

Quant au nombre d'ETP par région, qui varie entre 7 et un peu plus de 30, il n'est pas directement fonction de la taille du territoire de compétence (en superficie ou en population), mais dépend d'abord de l'ancienneté du service et du plus ou moins fort engagement, sur la durée, des collectivités territoriales aux côtés de l'Etat, ainsi que de la capacité d'initiative des services. Dans le cadre du processus de transfert aux régions, la grande majorité des personnels hors statut qui participaient de manière permanente depuis plusieurs années aux activités de l'inventaire a été stabilisée sur des contrats à durée indéterminée par les nouvelles tutelles.

En termes d'activités, et bien que dans des proportions variables d'une

région à l'autre, **les tâches de recherche** (de la recherche documentaire à la rédaction d'ouvrages en passant par l'observation *in situ* et la rédaction des analyses et synthèses qui en résultent) et **les techniques d'analyse et de représentation associées** (photo, relevé, cartographie) **sont majoritaires**.

Au côté de ces deux activités essentielles de l'inventaire, **la part prise par la mise en forme documentaire ou par la communication est plus liée à la conjoncture propre à chaque région** et de la valorisation qui peut en être faite ou non.

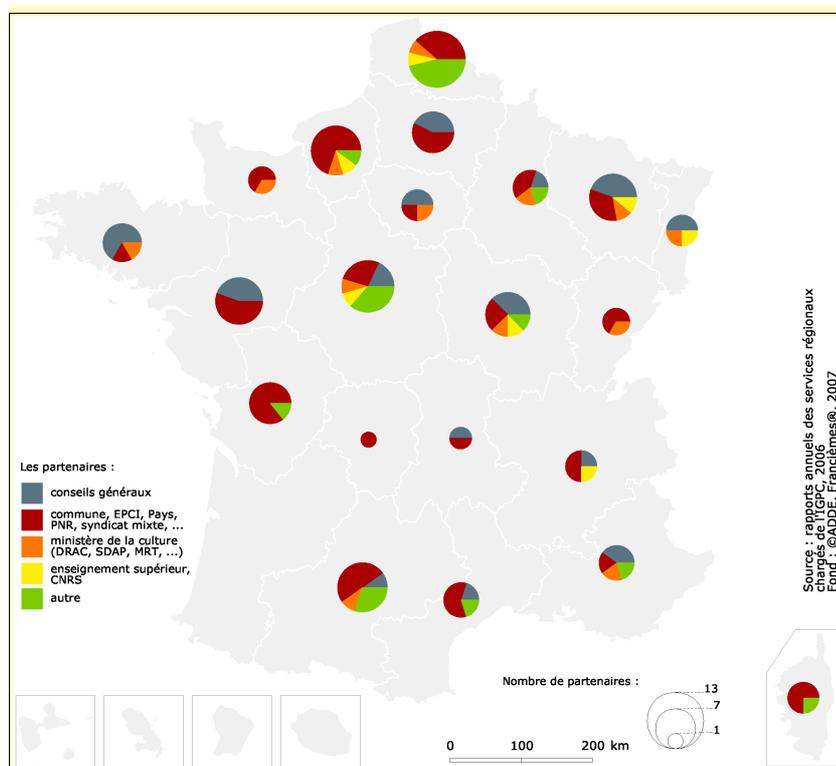
En effet, la mise en forme documentaire, tâche incontournable pour un service qui s'attache à diffuser le plus largement possible des données comparables entre elles, constitue un bon indicateur :

- des programmes et de leur état d'avancement, les fins de programme et les mises aux normes d'opérations anciennes, voire la numérisation rétrospective de dossiers, majorant ce type d'activité ;
- des procédures de production de la documentation, les applications de production de dossiers numériques (comme *Renabl*) tendant à fondre la phase de mise en forme et celle de l'élaboration du contenu même du dossier ; la Bretagne, les Pays de la Loire, Rhône-Alpes ou la Picardie, par exemple, ont généralisé l'emploi de *Renabl* à toutes leurs opérations, le Nord - Pas-de-Calais et le Centre tendent à le faire, mais utilise également l'outil pour des actions de mise aux normes documentaires rétrospective d'opérations anciennes.

Les moyens consacrés à la communication, qui présentent de grands écarts d'une région à l'autre, semblent également dépendre de l'avancement des programmes et de l'augmentation des actions de valorisation qui coïncide avec leur achèvement, et, plus généralement, de choix de service circonstanciés qui peuvent, à un moment donné, faire une place importante à la promotion des actions.

L'absence de poste (ou sa vacance) dédié aux systèmes d'information (administrateur, gestionnaire de bases de données, plus rarement informaticien) a pu inciter à ne pas représenter et à minorer la part de ce type d'activité nécessairement prise en charge par des agents dont ce n'est pas la mission première : néanmoins, avec la dématérialisation des données (texte et images), leur assemblage sous différents applicatifs et leur mise en ligne dans des délais rapprochés, on peut raisonnablement conjecturer d'un accroissement significatif de ce poste au détriment de la mise en forme documentaire traditionnelle.

A quelques rares exceptions près, les tâches d'encadrement scientifique et de gestion des services varient entre 10 et 15 % des ETP.



Les partenaires des services chargés de l'inventaire

UNE ENTREPRISE PARTENARIALE

Sont distingués ici les partenariats établis pour les opérations d'inventaire (de l'enquête à la valorisation, y compris la publication), des collaborations ou concours à des actions périphériques à la mission des services : ainsi une université est partenaire quand ses étudiants stagiaires contribuent aux opérations, mais elle n'est pas prise en compte quand les agents du service y donnent des cours.

Les valeurs ne sont pas pondérées par le nombre d'opérations auxquelles participe chacun des partenaires (opérations qu'il aurait fallu pondérer à leur tour suivant leur importance) : il ne s'agit que de donner à voir la variété des partenaires auxquels il est fait appel et non de mesurer leur engagement. Dans quelques cas, un partenaire peut être masqué : un conseil général n'est pas mentionné comme tel au bénéfice de la structure (Pays, CAUE, associations, ...) dont il soutient l'action menée, entre autres, dans le cadre d'opérations d'inventaire.

À l'exception de l'Alsace, les partenaires les plus représentés sont désormais les villes, communautés de communes, d'agglomération, PNR, Pays, etc., territoires qui circonscrivent de plus en plus souvent les aires d'étude des opérations d'inventaire (comme on l'a vu, ces territoires associent un porteur de projet de valorisation et une échelle pertinente du point de vue scientifique ou patrimonial).

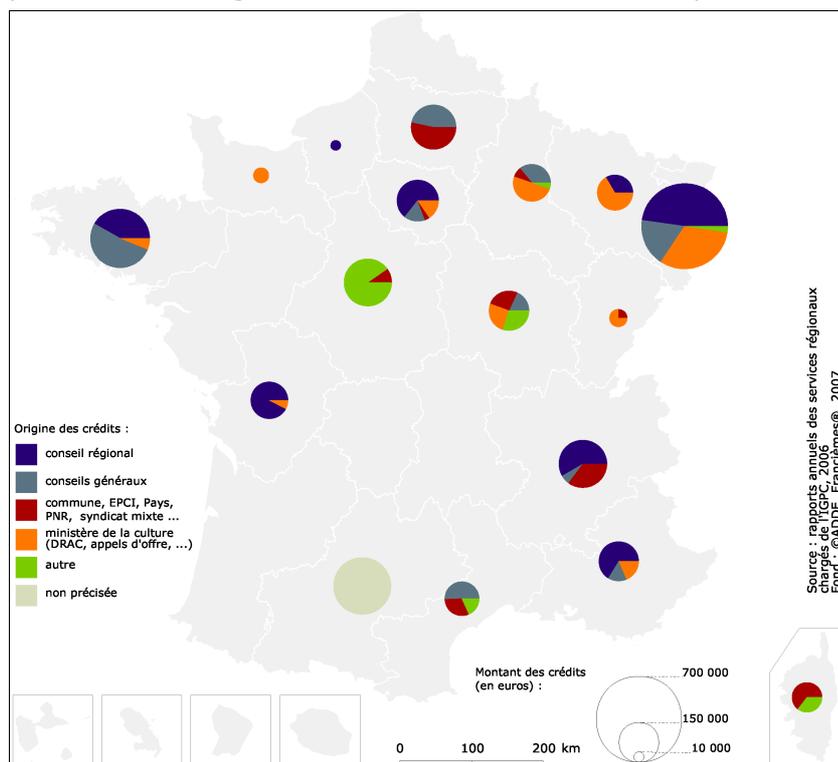
Les conseils généraux viennent en seconde position seulement : longtemps partenaires privilégiés des services lorsqu'ils étaient sous tutelle de l'Etat, ils restent les partenaires dont l'engagement a été le plus constant (et, au même titre que celui de certaines agglomérations urbaines, parfois aussi le plus fort avec l'affectation d'agents départementaux aux opérations d'inventaire en Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Loire-Atlantique, Cher, Alpes-Maritimes, Côtes-d'Armor, Moselle, ...).

Le partenariat avec l'Etat (ministère chargé de la culture) passe pour l'essentiel par le plan national de numérisation, des soutiens circonstanciés de DRAC à la publication ou quelques coopérations avec des SDAP. Par ailleurs, même s'ils sont marginaux aujourd'hui, des programmes partagés comme ceux portant sur la dendrochronologie ouvrent des perspectives fructueuses pour les partenaires.

Le partenariat direct avec l'Etat, comme avec certains conseils généraux, peut céder la place à un partenariat avec une structure (associative par exemple) qu'il soutient. C'est sans doute le cas, au moins en partie, des associations regroupées sous la rubrique « autre » et dont elles constituent la dominante.

Les relations de longue date avec l'enseignement supérieur (universités et écoles d'architecture) relèvent plus souvent de collaborations que de partenariats construits autour d'opérations d'inventaire, qui, bien que rares, témoignent au moins des possibilités offertes. Une seule région (la Bourgogne) est investie de manière significative dans une UMR (UMR 5594 « ARTeHIS »).

Ces partenariats reposent en premier lieu sur une mise en commun d'une partie des ressources propres des partenaires, ce qu'illustre de manière démonstrative une lecture comparative de la carte des partenaires et de celle des crédits d'intervention⁵ : il n'y a pas d'homologie entre les partenaires et l'origine des crédits d'intervention, et ce, pour autant que ces derniers existent.



Principales sources et montants des crédits d'intervention (en euros)

Abstraction faite des proportions, l'ensemble des partenaires n'apparaît sous les espèces de crédits d'intervention qu'en Picardie, Corse, Languedoc-Roussillon, Franche-Comté, Ile-de-France et Champagne-Ardenne. Ce dernier cas prend un caractère emblématique dans la mesure où toutes les opérations sont externalisées⁶.

D'un service à l'autre, disparité dans les montants comme dans l'origine des crédits sont la règle⁷, notamment en ce qui concerne les conseils régionaux.

L'engagement de l'Etat sur crédits spécifiques (et ce après transfert du titre IV) reste appréciable puisque neuf des treize partenariats établis en bénéficient.

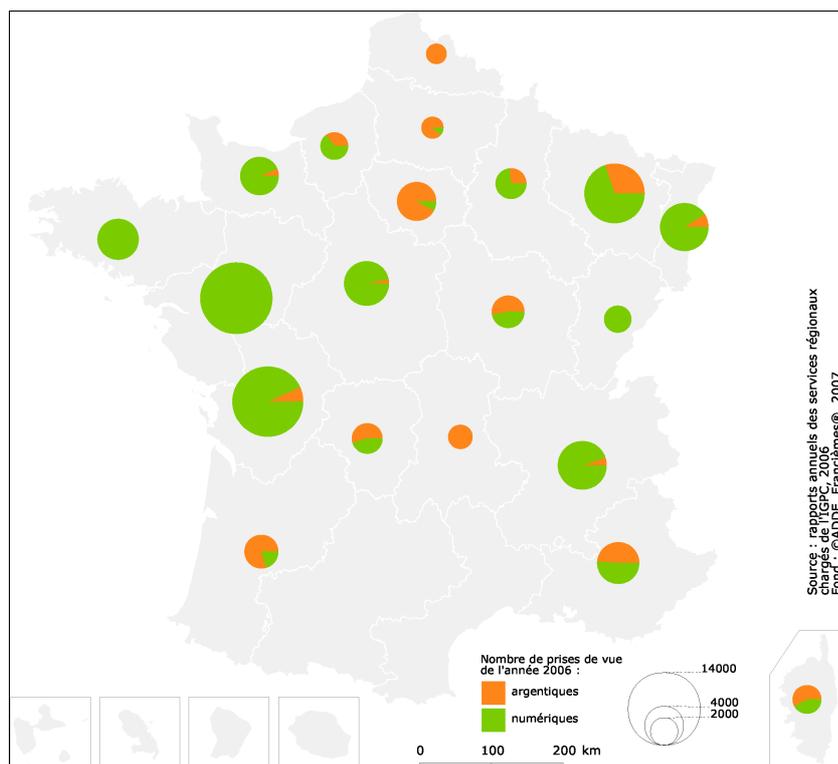
On notera la part importante que peut prendre, dans certaines régions, les autres sources de crédits (associations, écomusée, CAUE, ...).

5 Entendus comme des lignes budgétaires abondées spécifiquement pour ces opérations.

6 A l'exception des tâches de contrôle et validation, et de certaines expertises et prestations techniques.

7 La Lorraine est largement sous représentée : les crédits des 4 départements ne sont pas encore arrêtés à la date du rapport.

DÉMATÉRIALISATION ET MISES EN LIGNE DES IMAGES



Prises de vue argentiques et numériques effectuées au cours de l'année 2006

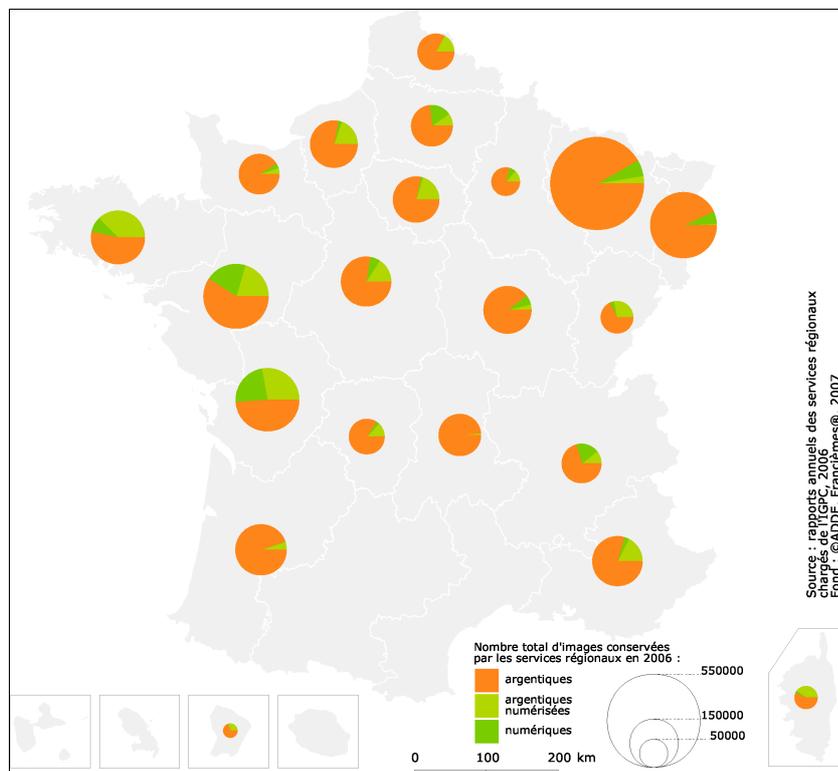
ce dernier intervenant pour la photo d'étude ou de publication, et en ayant recours au numérique pour autant qu'il dispose d'équipements performants ;

- l'utilisation d'outils d'assemblage de dossiers numériques a naturellement conforté (sauf une exception sur une dizaine de services) cette option en matière de photographie.

Le changement de support remet sur le devant de la scène la question de la nature et de la fonction de la photo dans les travaux de l'inventaire : photos de reportage, d'identité ou aide-

mémoire du chercheur, et photos d'étude contribuant à l'analyse descriptive d'une œuvre et à sa restitution, ne répondent pas aux mêmes critères, n'exigent pas les mêmes compétences ni les mêmes matériels.

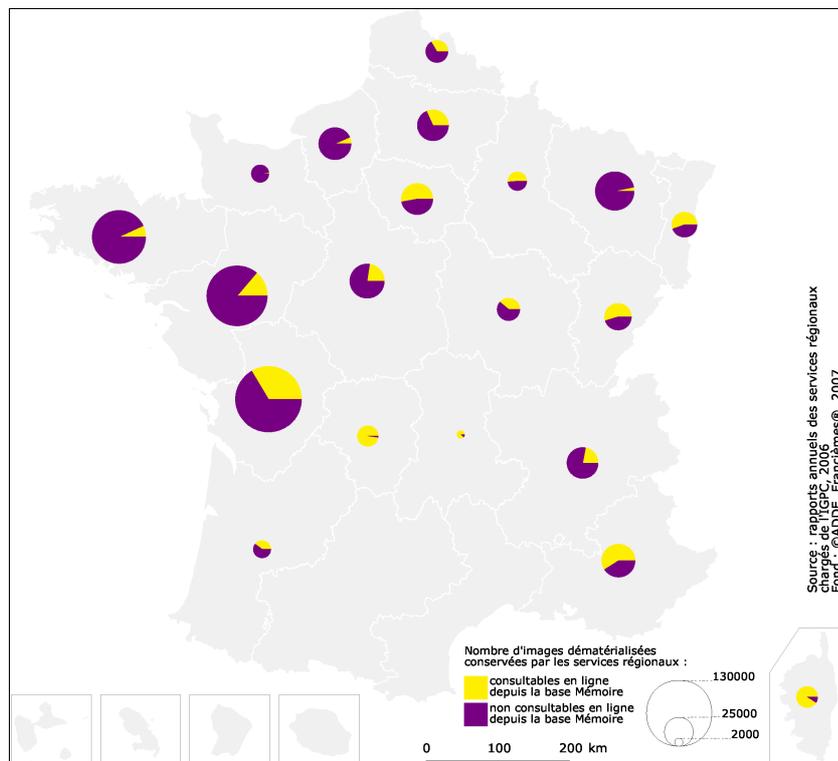
De 2003 à 2006, le nombre des photos argentiques numérisées a doublé, dans le même temps et le même ordre de grandeur que celui des prises de vue numériques. Toutes les régions participent à la numérisation, mais seules six d'entre elles atteignent des résultats significatifs : 25 % du stock d'images à numériser en Pays de la Loire, 30 % en Franche-Comté et Guyane, 36 % en Poitou-Charentes et 40 % en Bretagne ou en Corse.



Etat d'avancement de la dématérialisation des images (décembre 2006)

Au vu du volume des fonds photographiques à traiter, et à moyens comparables, la numérisation des images reste un travail de longue haleine, d'autant qu'elle est maintenant menée de front avec celle des dossiers (pour permettre leur consultation en ligne à partir de MÉRIMÉE et PALISSY).

Durant la même période, le nombre des images consultables en ligne depuis la base MÉMOIRE a été multiplié par 2,5.



Dématérialisation et mise en ligne des images (non comprises les images des dossiers numériques en ligne ; décembre 2006)

Toutefois, cette croissance, en moyenne à peine supérieure à celle des images dématérialisées (numériques et numérisées), laisse hors de la consultation en ligne quelque 480 000 images.

A cela plusieurs raisons :

- des goulots d'étranglement techniques qui ralentissent ou incitent à remettre à plus tard les mises en ligne ;
- des programmes de numérisation de masse qui privilégient le changement de support pour des raisons de sauvegarde et de gestion des fonds, ou, à l'inverse, qui associent étroitement le changement de support à la valorisation, entre autres, par la mise en ligne ;
- le choix de privilégier l'accès à l'image par la consultation en ligne du dossier numérique complet qui

fait différer le versement des images dans MÉMOIRE.

LES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS D'INVENTAIRE

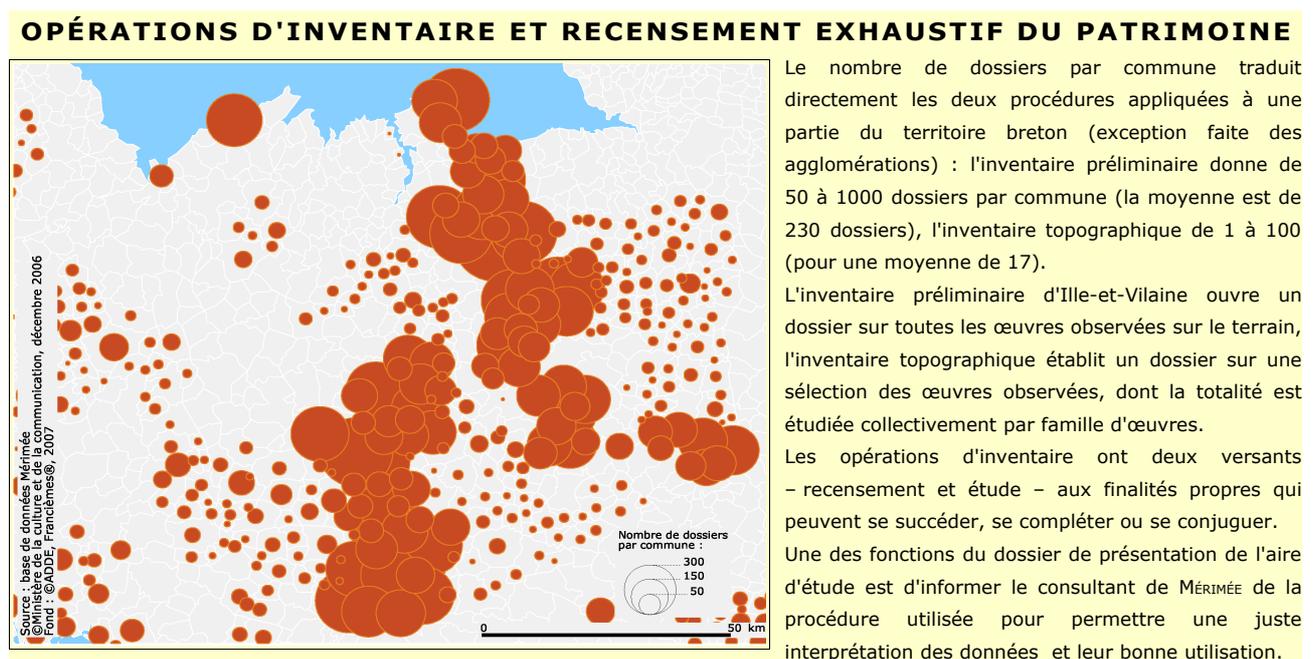
Le patrimoine des régions est de mieux en mieux représenté dans les bases de données MÉRIMÉE et PALISSY, mais avec de fortes inégalités entre elles. Les cinq dernières années ont vu le nombre des dossiers référencés dans MÉRIMÉE s'accroître de 52,5 % (115 178 en 2001, 175 825 en 2006), et celui des dossiers référencés dans PALISSY de 43,4 % (133 048 en 2001, 190 828 en 2006). En cinq ans seulement, les services régionaux ont ainsi référencé la moitié de ce qui l'avait été en près de vingt ans pour MÉRIMÉE, et plus des 2/5 de ce qui l'avait été en un peu plus de dix ans pour PALISSY.

On peut mesurer là les effets de deux actions des services :

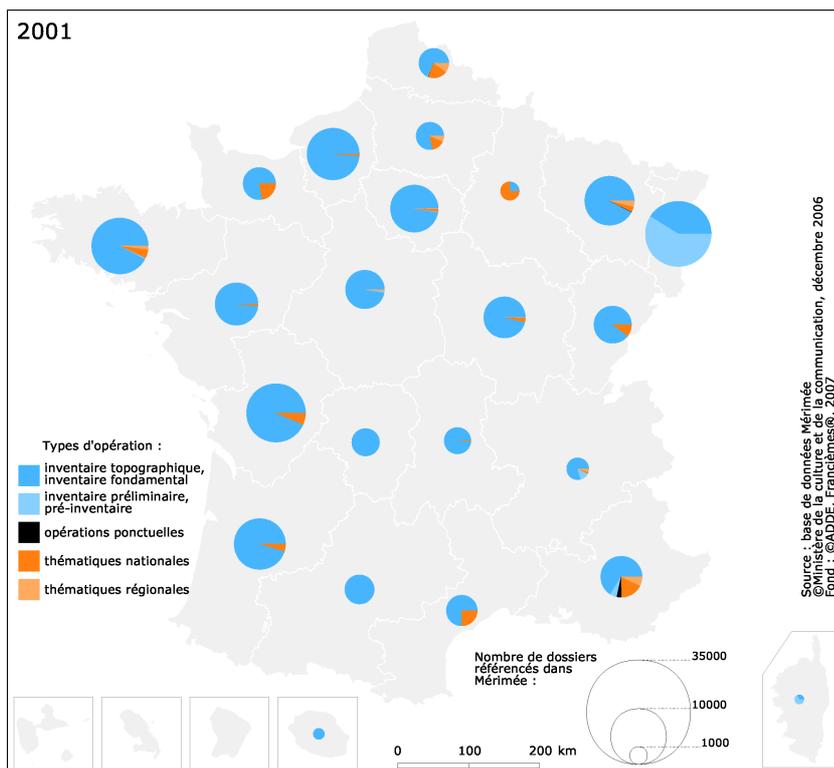
- un effort partagé par une majorité d'entre eux qui a consisté à différer le moins possible la mise en forme des résultats et à mettre aux normes documentaires les données d'opérations en souffrance, afin de les rendre accessibles au plan national (ce qu'illustre, par exemple et de manière saisissante, le profil des Pays de la Loire dans MÉRIMÉE) ;
- la mise en œuvre de procédures beaucoup plus productives qui, en architecture, tendent à référencer individuellement chaque œuvre observée *in situ* dans une démarche de recensement (cf. l'accroissement spectaculaire de la part de la Bretagne dans MÉRIMÉE), et qui, en matière de mobilier, opèrent par grandes « collections » comme le mobilier public ou religieux d'un département (cf. Champagne-Ardenne dans PALISSY).

L'utilisation de l'appliquatif d'assemblage de dossiers numériques *Renabl* par de plus en plus de services (une dizaine aujourd'hui) a, par ailleurs, pu augmenter l'efficacité de ces deux types d'action.

Si toutes les régions ont contribué à l'enrichissement des bases, toutes ne l'ont pas fait dans les mêmes proportions. Pour ce qui est de MÉRIMÉE, six régions concentrent plus de la moitié des dossiers référencés jusqu'en 2005, puis cinq seulement en 2006, la Bretagne atteignant à elle seule un cinquième du total, suite aux versements massifs de l'opération d'inventaire préliminaire d'Ille-et-Vilaine. Six régions également représentent à elles seules plus de 50 % des références de PALISSY, dont deux qui n'occupaient pas cette position pour MÉRIMÉE : richesse régionale du patrimoine mobilier et investissement des services dans ce domaine ne sont pas équivalents d'une région à l'autre, et l'écart peut se creuser davantage encore avec le développement d'opérations d'inventaire qui ne prennent pas en compte le mobilier contenu et, à l'inverse, celui d'opérations « thématiques » portant sur le seul mobilier (des édifices religieux par exemple).



DE 2001 À 2006, LES DONNÉES MISES À DISPOSITION DU PUBLIC DANS MÉRIMÉE ONT AUGMENTÉ DE 52,5 %



Toutes les régions ont vu leur nombre de références augmenter (excepté La Réunion), certaines figurent pour la première fois (Guyane, Martinique) dans la base : **la croissance moyenne de MÉRIMÉE (52,5 %) recouvre cependant des dynamiques régionales très contrastées.**

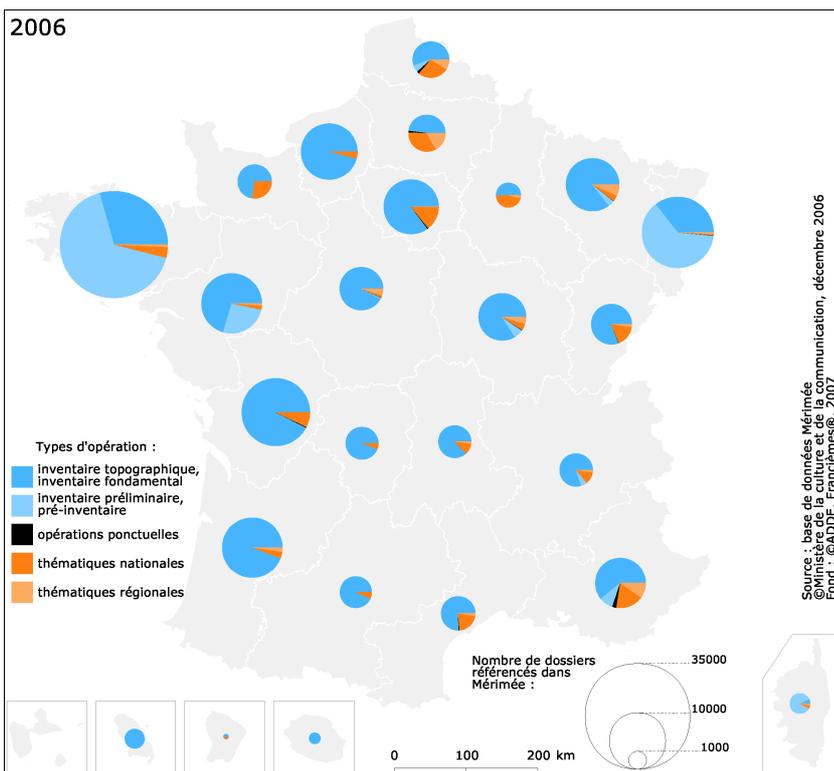
La Bretagne représente à elle seule plus de 1/5 des apports nouveaux, loin devant les Pays de la Loire (4,7 %) qui totalisent 12,2 % avec Poitou-Charentes (2,9 %), Aquitaine (2,5 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (2,1 %). Les huit régions suivantes (Ile-de-France, Alsace, Rhône-Alpes, Picardie, Bourgogne, Nord - Pas-de-Calais, Martinique et Haute-Normandie) totalisent 11,3 % en contribuant respectivement entre 1 et 2 % seulement. Les douze dernières, dont aucune ne dépasse 1 %, représentent 6,8 %.

Les opérations qui portent cette croissance sont variables d'une région à l'autre :

- l'inventaire topographique joue le rôle moteur en Poitou-Charentes, Aquitaine, Martinique, Rhône-Alpes, Haute-Normandie et reste partagé par une majorité de régions ;
- en revanche, inventaire préliminaire ou pré-inventaire (références de dossiers sommaires destinés au domaine PRÉDOC de la base) ne concernent que Corse, Bretagne, Pays de la Loire, Alsace et, dans une moindre mesure, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne, Lorraine, Rhône-Alpes et Nord - Pas-de-Calais ;
- les thématiques régionales ont un rôle significatif en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Picardie, Lorraine et Nord - Pas-de-Calais ;
- les thématiques nationales, au travers de l'opération interministérielle sur les jardins remarquables ou du recensement du patrimoine industriel (ou les deux) touchent la quasi totalité des régions.

Au final, **la croissance dessine cinq profils régionaux** composés à partir d'une combinaison des types d'opérations mises en œuvre (et de la documentation qui en est issue) :

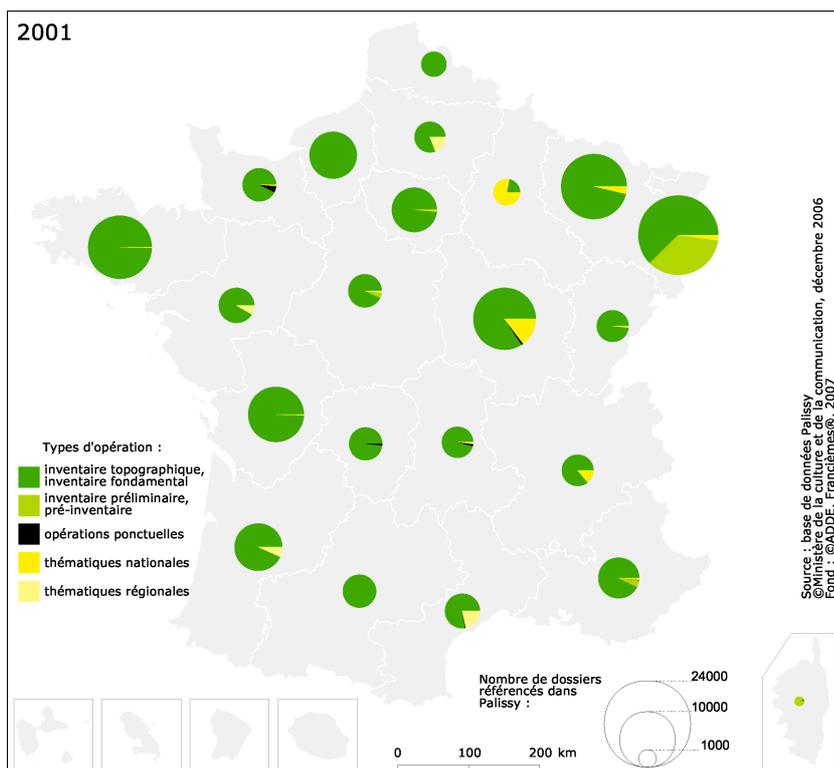
- Alsace, Corse, Bretagne, : cette dernière rejoint en 2006 la configuration acquise dès 2001 par les deux premières, à savoir l'inventaire préliminaire dominant, des thématiques réduites, et un inventaire topographique (et fondamental) hérité important pour les deux premières, et partiellement mis en œuvre aujourd'hui ;



Nombre de dossiers référencés dans MÉRIMÉE par types d'opération en 2001 et 2006

- le profil de Provence-Alpes-Côte d'Azur dessiné en 2001 et affirmé en 2006, s'applique désormais à la Bourgogne, Rhône-Alpes, le Nord - Pas-de-Calais, la Lorraine : éventail de thématiques, inventaire préliminaire ou pré-inventaire bien répartis autour d'une dominante inventaire topographique ;
- Haute-Normandie, Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin, Midi-Pyrénées, Centre, La Réunion, puis Martinique : inventaire topographique hégémonique ne laissant qu'une place réduite, en 2001 ou 2006, à des thématiques majoritairement nationales ; Pays de la Loire qui faisait partie de ce groupe en 2001, se situe, en 2006, entre les deux précédents ;
- dès 2001, Basse-Normandie et Languedoc-Roussillon se distinguent du profil précédent par une proportion de thématiques de près du quart des références : Ile-de-France, Auvergne, Franche-Comté, Guyane tendent à les rejoindre en 2006.
- Champagne-Ardenne et Picardie se rejoignent en 2006, selon deux cheminements inverses, pour faire part égale entre thématiques nationales ou régionales et inventaire topographique.

DE 2001 À 2006, LES DONNÉES MISES À DISPOSITION DU PUBLIC DANS PALISSY ONT AUGMENTÉ DE 43,4 %



À l'inverse de MÉRIMÉE, la croissance dans PALISSY est moins inégalement répartie entre les régions.

Les deux taux les plus élevés sont ceux de la Bretagne (8,3 %) et de Champagne-Ardenne (6,4 %), suivies de la Bourgogne (4,3 %), de la Haute-Normandie (3,7 %), de la Provence-Alpes-Côte d'Azur (2,6 %) et de l'Aquitaine (2 %) qui totalisent 12,6 %. Les huit régions suivantes contribuent individuellement d'au moins 1 % sans dépasser 2 %, et pèsent ensemble 11,6 % ; les dix dernières cumulent 4,5 % sans qu'aucune d'entre elles ne dépasse 1 %.

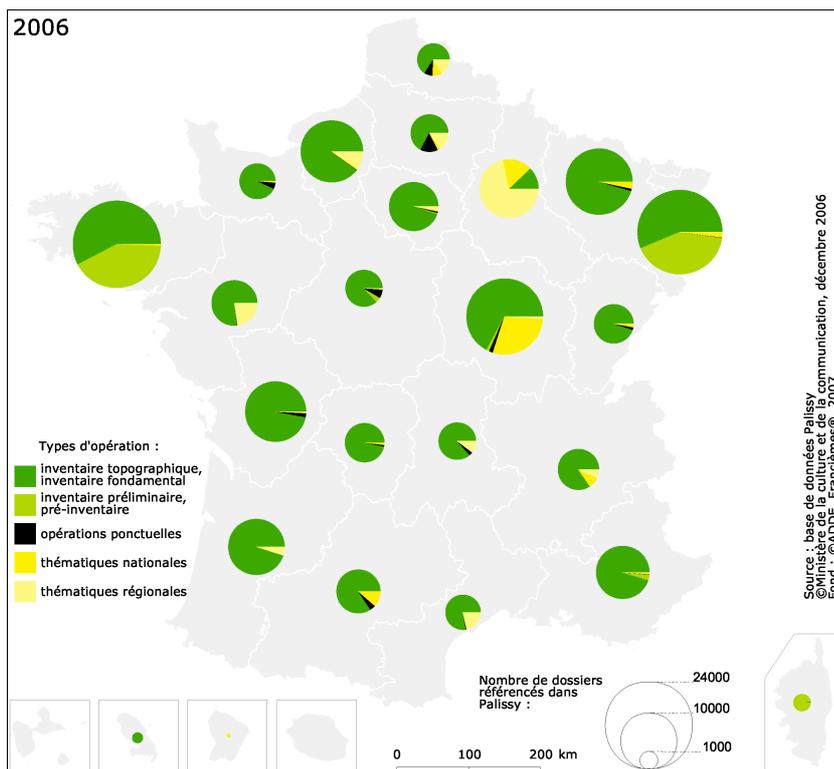
Les trois plus fortes contributions régionales sont portées par trois types d'opération différents :

- inventaire préliminaire pour la Bretagne ;
- « thématique » régionale (mobilier religieux du département de l'Aube) en Champagne-Ardenne ;
- thématique(s) nationale(s) en Bourgogne.

Mais les opérations topographiques restent les plus grosses pourvoyeuses de dossiers.

Les régions se ventilent entre six profils (quatre seulement en 2001) qui, à l'exception de Champagne-Ardenne et de la Corse, ont tous pour dominante l'inventaire topographique (contrairement à MÉRIMÉE) :

- Champagne-Ardenne fait figure de cas unique, puisqu'il repose sur une hégémonie thématique, nationale en 2001 et résultant, en 2006, de l'enquête régionale sur le mobilier religieux de l'Aube déjà citée ;
- Bretagne, en 2006, et Alsace depuis 2001, associent inventaire préliminaire (2/5) et inventaire topographique (3/5) dans les mêmes proportions, cependant que les dossiers de la Corse sont presque tous issus d'opérations d'inventaire préliminaire ;
- la Bourgogne se distingue depuis 2001 par la place importante (près du 1/3 en 2006) occupée par les thématiques nationales ;
- configuration apparue en 2006, Nord - Pas-de-Calais et Picardie partage près du 1/3 de leurs résultats entre thématiques plutôt régionales et opérations ponctuelles ;
- Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, Auvergne, Rhône-Alpes ont autour de 15 à 20 % de thématiques régionales et nationales ;
- les autres régions ne se distinguent des précédentes que par un taux plus réduit des thématiques ou des opérations de pré-inventaire.



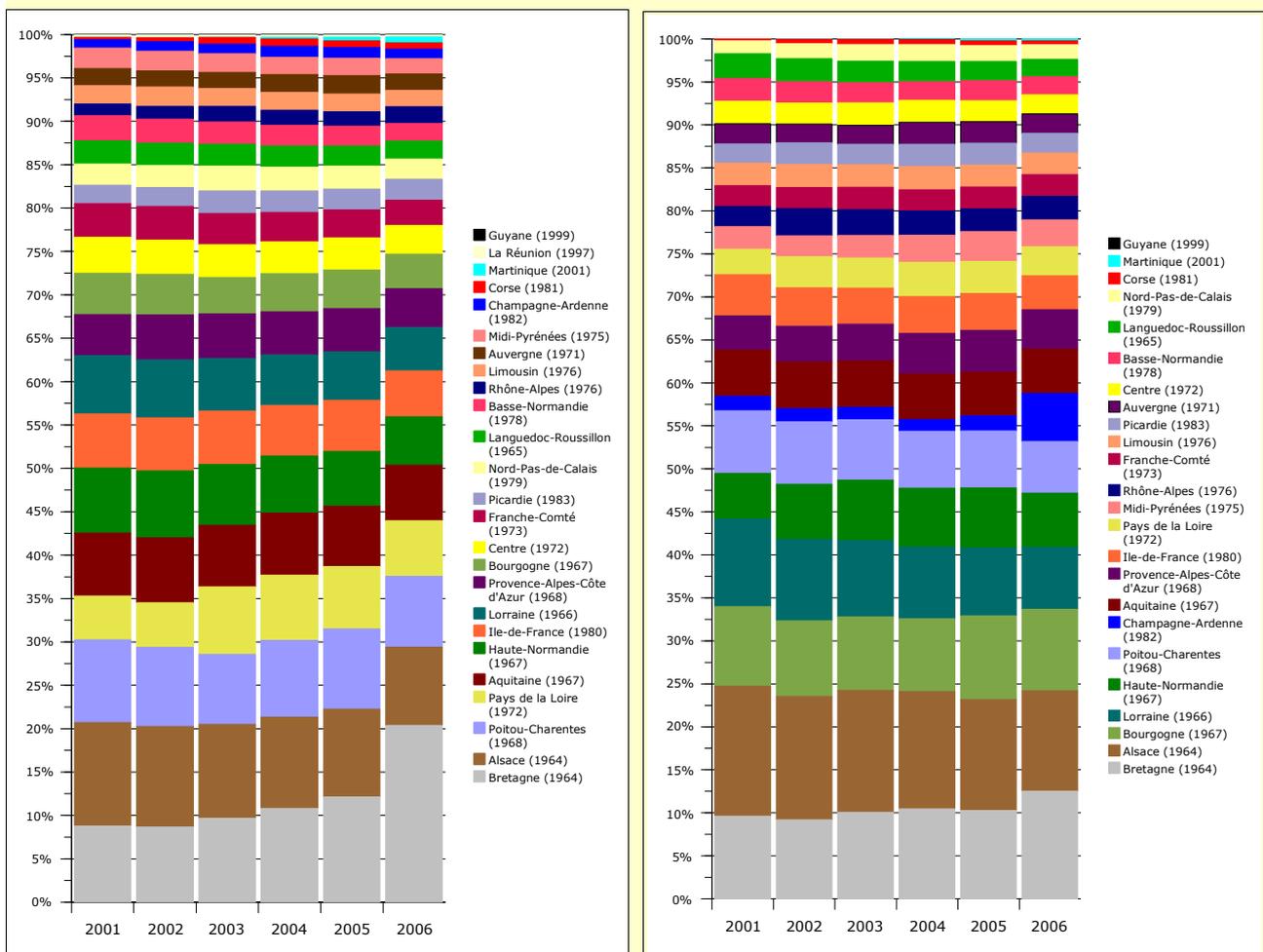
Nombre de dossiers référencés dans PALISSY par types d'opération en 2001 et 2006

On notera la place plus importante prise par les opérations ponctuelles dans PALISSY comparativement à celle qu'elles occupent dans MÉRIMÉE.

En règle générale, le nombre de dossiers référencés dans PALISSY par région est supérieur à celui de MÉRIMÉE : le nombre de dossiers établis sur le mobilier d'une église paroissiale est la plupart du temps bien supérieur à celui des dossiers architecture ouverts sur une commune moyenne couverte en inventaire topographique (par application de l'étude collective pour les genres les plus nombreux qui tend à réduire le nombre des dossiers individuels en architecture), et on a souligné plus haut la prépondérance des opérations topographiques pour la production de dossiers de mobilier. On remarquera d'autant plus les écarts à cette règle (indépendamment de la plus ou moins grande richesse du patrimoine mobilier des régions) :

- écart nettement supérieur (selon des modalités différentes) en Bourgogne et Champagne-Ardenne ;
- écart inférieur en Pays de la Loire, dans le Centre, en Ile-de-France et Franche-Comté.

ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATION DU PATRIMOINE DES RÉGIONS DANS MÉRIMÉE ET PALISSY



*Représentation des régions dans MÉRIMÉE de 2001 à 2006
(en pourcentage de dossiers référencés)*

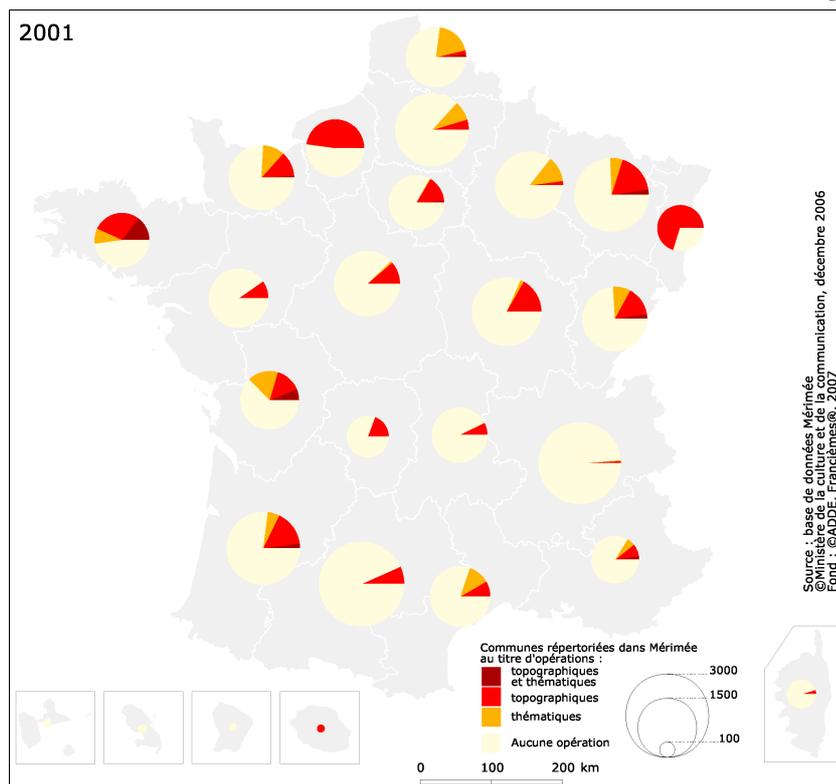
*Représentation des régions dans Palissy de 2001 à 2006
(en pourcentage de dossiers référencés)*

Les régions sont classées par ordre décroissant de la part qu'elles représentent, en 2006, dans MÉRIMÉE et PALISSY (chaque année correspond au total – cumul - atteint par les bases, et non aux seuls apports annuels). La représentation est en proportion et non en valeurs absolues : une diminution de la part d'une région d'une année sur l'autre ne signifie pas une régression, mais une augmentation moins forte qu'une autre région. La date qui suit le nom de la région est celle de l'installation du service en région.

On constate une relation entre la date de création du service et la place occupée dans les bases : toutefois, si les contributions les plus fortes sont plutôt le fait des services les plus anciens, l'empilement des contributions ne suit pourtant pas exactement la chronologie d'installation des services, et il n'est pas le même dans MÉRIMÉE et PALISSY. L'ancienneté des services (plus longue activité et généralement meilleure dotation en moyens au moment de l'installation) n'explique pas tout et, toutes choses égales par ailleurs, les priorités et objectifs que se fixent les services jouent un rôle décisif : programmation proportionnée aux moyens et capacité à mener les opérations jusqu'au terme de leurs « versements » dans les bases nationales, régularité de ces « versements », « versements » rétrospectifs ou non, approche topographique ou thématique, opérations de type recensement plutôt qu'étude, place faite à l'étude des objets et du mobilier par rapport à celle de l'architecture, etc. influent directement sur le nombre d'œuvres référencées et donc sur la représentation des régions dans MÉRIMÉE comme dans PALISSY.

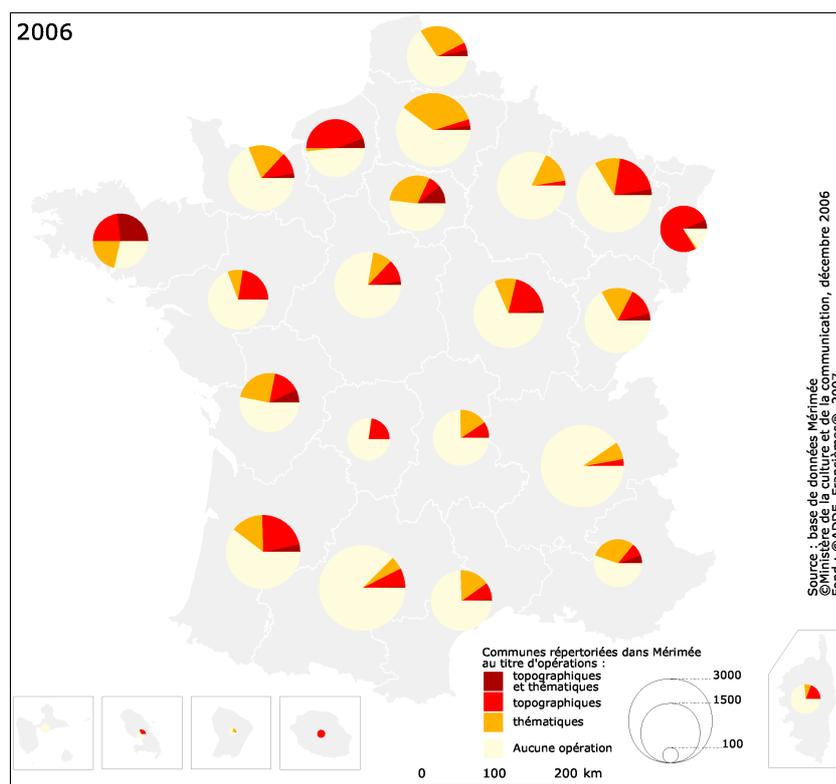
Trois exemples démonstratifs : Pays de la Loire (1972) et Ile-de-France (1980) se placent au côté de six services de la première génération (1964-1968) avec qui ils constituent près des deux-tiers de MÉRIMÉE, le premier à partir de 2003 à l'occasion de versements rétrospectifs massifs, le second dès 2001, fruit d'une gestion rigoureuse du calendrier des opérations ; grâce aux « versements » des résultats de l'opération thématique sur le mobilier des églises de l'Aube, Champagne-Ardenne (1982) rejoint, en 2006, les six services de la première génération formant avec eux près des deux cinquièmes de PALISSY.

DE 2001 À 2006, LA COUVERTURE TERRITORIALE DES OPÉRATIONS D'INVENTAIRE PORTANT SUR L'ARCHITECTURE ET L'URBANISME EST PASSÉE DU QUART AU TIERS DES COMMUNES



Autant **la croissance des thématiques** en nombre de dossiers référencés reste modeste – de 8 % en 2001 à 11 % du total de la base en 2006 –, autant cette croissance mesurée **en nombre de communes est spectaculaire** : de 34 à 56 % des communes. La progression territoriale est plus rapide pour les opérations thématiques qui ne s'attachent qu'à une seule composante du patrimoine (toutes les communes de l'aire d'étude ne contiennent pas obligatoirement un objet relevant de la thématique contrairement aux opérations topographiques, et on compte en moyenne trois dossiers thématiques par commune pour plus de vingt-trois topographiques) et dont les aires d'étude sont en général plus vastes.

Trois régions couvrent aujourd'hui la moitié ou plus de leur territoire par des opérations topographiques : l'Alsace à 84 %, la Bretagne et la Haute-Normandie à 50 % (La Réunion, dont toutes les communes ont fait l'objet d'un pré-inventaire en 1976, est un cas particulier) ; sept autres régions (Corse, Bourgogne, Poitou-Charentes, Limousin, Lorraine, Pays de la Loire, Aquitaine) ont couvert de 20 à 25 % de leurs communes, et la Martinique un peu moins du tiers.



Ces résultats ont été atteints selon des procédures et des rythmes différents :

- Alsace et Bretagne ont accéléré la croissance de leur couverture territoriale en recourant à l'inventaire préliminaire, et la Corse a constitué la sienne de cette manière ;
- Pays de la Loire et Aquitaine se sont appuyés sur l'inventaire topographique, mais sur un rythme plus soutenu ces dernières années que Limousin, Lorraine ou Haute-Normandie,

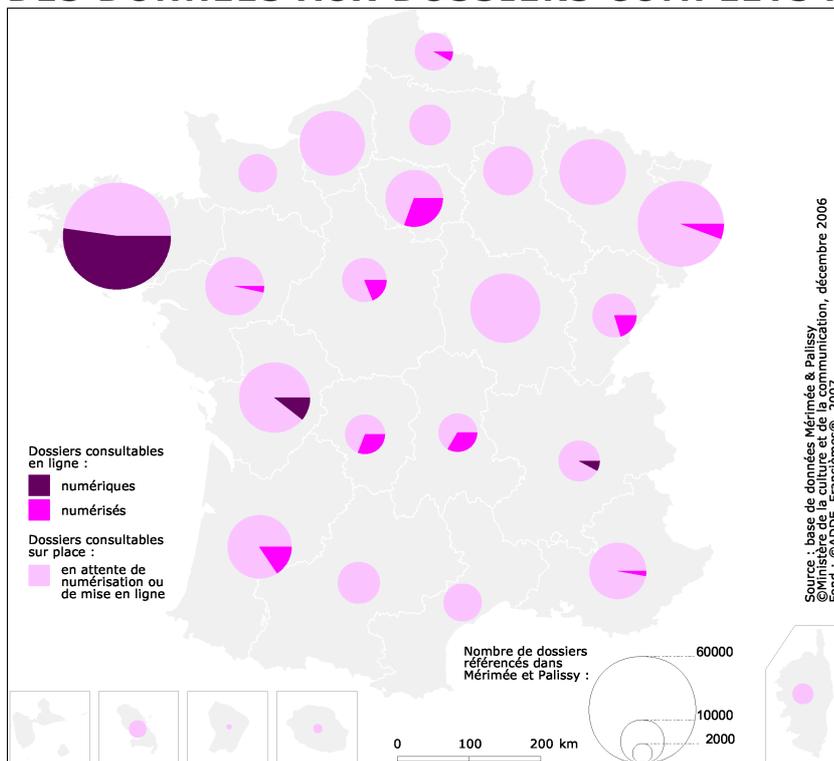
L'augmentation du nombre des communes qui ont fait l'objet des deux types d'opération ne traduit pas aujourd'hui une volonté de combiner deux approches sur un même territoire pour mieux appréhender son patrimoine, mais l'effet mécanique de la forte croissance des thématiques qui finissent par chevaucher tout ou partie de la couverture topographique, comme c'est le cas en Ile-de-France avec la thématique concernant les jardins, particulièrement denses dans cette région. En Bretagne, l'Ille-et-Vilaine fait figure d'exception, puisque c'est l'inventaire préliminaire qui vient recouvrir deux enquêtes

Nombre de communes répertoriées dans Mérimée ayant fait l'objet d'au moins une opération d'inventaire en 2001 et 2006

thématiques préexistantes (dont celle sur les églises et chapelles qui a informé toutes les communes du département).

Il convient de souligner que, si la couverture du territoire régional constitue l'horizon de l'inventaire général, les voies pour l'atteindre sont multiples : les aires urbaines (Lyon, Marseille, Toulouse, Rouen, Rennes, Besançon, Orléans, Angers, Amiens, La Rochelle, Riom, Thiers, Cherbourg, ...), comme le recours à l'inventaire topographique plutôt qu'à l'inventaire préliminaire, font perdre en extension ce qu'on gagne en compréhension du patrimoine, ce qui ouvre d'autres perspectives en matière de valorisation.

DES DONNÉES AUX DOSSIERS COMPLETS ACCESSIBLES EN LIGNE



Accessibilité des dossiers d'inventaire

Les années 2005 et 2006 marquent un tournant capital en matière de diffusion des résultats de l'inventaire : **le contenu intégral de 21 % des dossiers référencés dans Mérimée ou Palissy est désormais consultable en ligne.**

L'internaute accède depuis plusieurs années, via les bases MÉRIMÉE, PALISSY OU MÉMOIRE, à des éléments de ces dossiers : un résumé normalisé (notice) pour les deux premières, des images (et leur fiche descriptive) pour la dernière. Les liens établis entre les trois sources permettent de naviguer facilement de l'une à l'autre et de démultiplier ainsi les accès à l'information.

La mise en ligne des dossiers complets offre aux consultants de nouveaux éléments documentaires sous la forme de textes libres (textes d'analyse ou de synthèse, annexes contenant des extraits de documents d'archives, etc.) et de références bibliographiques ; mais surtout, elle met à sa disposition l'assemblage raisonné de tous les éléments au service de la compréhension et de la description des œuvres.

Ces dossiers en ligne sont de deux formes :

- des **dossiers numérisés** issus de la numérisation a posteriori de dossiers déjà établis sur support papier ;
- des **dossiers numériques** générés à partir d'éléments (textes et images) numériques ou déjà numérisés et assemblés au moyen d'une application informatique comme le dossier électronique *Renabl* initié en Bretagne.

Contrairement aux dossiers numérisés, les dossiers numériques contiennent des liens dynamiques qui permettent de naviguer de l'un à l'autre sans avoir besoin de retourner à l'interface que constituent MÉRIMÉE, PALISSY OU MÉMOIRE.

Seules trois régions mettent à disposition du public des dossiers numériques, ces derniers représentent 62 % des dossiers en ligne : avec toutefois une forte inégalité entre les régions, puisque la seule Bretagne fournit 99 % des dossiers numériques d'objets ou de mobilier (PALISSY) et 70 % de ceux qui portent sur l'architecture et l'urbanisme (MÉRIMÉE).

Les potentialités sont très importantes dans la mesure où plus d'une dizaine de services utilisent le dossier électronique, dont certains pour l'ensemble de leurs opérations.

La mise en ligne de dossiers numérisés est mieux partagée puisqu'elle concerne dix régions, et ces dossiers font part égale entre les objets et l'architecture.

Sur un plan strictement quantitatif, quelque 310 000 dossiers sont susceptibles d'être numérisés. Les délais d'une telle entreprise dépendent d'au moins deux facteurs :

- numérisation rétrospective des dossiers papier et numérisation des images (phototypes et graphiques) émarginent aux mêmes programmes et peuvent entrer en concurrence ;
- la numérisation des dossiers peut être conçue comme une action indépendante ou, au contraire, être accompagnée d'actions de valorisation spécifiques.